



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 mars 2011***  
**D -20110146**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



## MAIRIE DE BORDEAUX

### *Developpement Social Urbain.Prévention. Correspondants de quartier. Autorisation.Signature.*

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'action des correspondants de quartier s'inscrit dans le champ de la Médiation Sociale.

Cette action est en place depuis 2002 et est confiée à deux associations, la Régie de quartier « Habiter Bacalan » et l'association des centres d'animation de quartier de Bordeaux.

Leurs principales missions sont :

- l'information des habitants sur les ressources du quartier et le relais vers les structures pouvant leur être utiles,
- la régulation amiable des petits conflits du quotidien,
- l'intervention citoyenne face aux actes d'incivilité,
- la veille technique en cas de problème sur l'espace public, en relais avec les agents de proximité et les bailleurs sociaux,
- la veille contre les discriminations,
- la médiation écoles – familles.

Leurs territoires d'intervention sont :

- **pour l'ACAQB :**
  - 2 postes pour le secteur St Jean Belcier - Ste Croix
  - 2 postes pour la Bastide
  - 2 postes pour le Grand Parc – Chartrons Nord
  - 1 poste de coordination
  
- **pour la Régie de Quartier :**
  - 2 postes sur le Lac
  - 2 postes sur Bacalan
  - 1 temps partiel de coordination

Rappelons par ailleurs, que le dispositif est également soutenu par l'Etat au titre des emplois aidés et par le Conseil Général à hauteur de 48.000€ versés directement aux deux associations.



## **MAIRIE DE BORDEAUX**

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de 60 623 € à la Régie de quartier « Habiter Bacalan »
- à faire procéder au versement de 80 623 € à l'Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux.
- à signer les avenants correspondants

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2011, fonction 523 compte 657.4.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Véronique FAYET**  
**Adjoint au Maire**



## **MAIRIE DE BORDEAUX**

### **Avenant n°8 relatif à la convention d'aide spécifique à l'action**

#### **« CORRESPONDANTS DE QUARTIER »**

#### **Entre la Ville de Bordeaux et l'association**

#### **Régie de quartier "Habiter Bacalan"**

« Entre

**La Ville de Bordeaux** représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°        du Conseil Municipal en date du 28.03.2011, reçue à la Préfecture de la Gironde le        .

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

**L'association Régie de quartier "Habiter Bacalan"**, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Robert VENTURI, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la Ville de Bordeaux à l'association Régie de quartier "Habiter Bacalan", en vue de concourir au financement des emplois de 4 Correspondants de Quartier (2 sur Le Lac et 2 sur Bacalan) et d'un temps partiel de coordination, en application de la convention conclue entre les deux parties le 06 08 02.

#### **ARTICLE 2 : Aide de la Ville**

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier à hauteur de **60 623 €**.



## **MAIRIE DE BORDEAUX**

### **ARTICLE 3 : - MODE DE REGLEMENT –**

Pour l'année 2011, la subvention de la Ville de Bordeaux dédiée à la réalisation de l'activité retenue, s'élèvera à **60 623 €**.

Elle sera versée après signature de cet avenant, et sera créditée au compte de l'association n°21025813906 établissement Banque Française de Crédit Coopératif.

### **ARTICLE 4 : Durée**

Le présent avenant est conclu pour l'année 2011.

### **ARTICLE 5 : Evaluation de l'activité**

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

- un bilan de l'exercice de l'activité qui comprendra notamment une analyse des résultats comparés aux objectifs quantitatifs décrits dans le dossier de présentation du projet, ainsi que la description des actions engagées au bénéfice du salarié,
- un bilan comptable relatif à l'activité,
- un bilan prévisionnel pour l'année suivante.

### **ARTICLE 6 : Résiliation de la convention**

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

### **ARTICLE 7 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
  
  
- pour l'association Régie de quartier "Habiter Bacalan"  
Résidence Le Cordouan, 62 rue Joseph Brunet  
33 300 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président



***MAIRIE DE BORDEAUX***

Véronique FAYET  
Adjointe au Maire



## **MAIRIE DE BORDEAUX**

**Avenant n°9 relatif à la convention d'aide spécifique à l'action**

**« CORRESPONDANTS DE QUARTIER »**

**Entre la Ville de Bordeaux et l'association**

**Des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux**

« Entre

**La Ville de Bordeaux** représentée par son Maire : Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n°                    du Conseil Municipal en date du 28.03.2011, reçue à la Préfecture de la Gironde le                    .

Ci-après dénommée « la Ville » d'une part,

Et,

**L'Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux**, association loi 1901, représentée par son Président, Monsieur Marc LAJUGIE, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

Ci-après dénommée « l'Employeur » d'autre part,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

Le présent avenant a pour objet de définir le montant et les modalités de l'aide financière apportée par la Ville de Bordeaux à l'association A.C.A.Q.B, en vue de concourir au financement des emplois de 2 postes pour le secteur St Jean-Belcier-Ste Croix, 2 postes pour la Bastide, 2 postes sur le Grand Parc-Chartrons Nord et 1 poste de coordination.

#### **ARTICLE 2 : Aide de la Ville**

La Ville de Bordeaux apporte son soutien financier à hauteur de **80 623 €**.

#### **ARTICLE 3 : - MODE DE REGLEMENT –**

Pour l'année 2011, la subvention de la Ville de Bordeaux dédiée à la réalisation de l'activité retenue, s'élèvera à **80 623 €**.



## **MAIRIE DE BORDEAUX**

Elle sera versée après signature de cet avenant, et sera créditée au compte de l'association n°08012578603/85 Etablissement caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

### **ARTICLE 4 : Durée**

Le présent avenant est conclu pour l'année 2011.

### **ARTICLE 5 : Evaluation de l'activité**

L'association s'engage à adresser annuellement à la Ville de Bordeaux :

- un bilan de l'exercice de l'activité qui comprendra notamment une analyse des interventions réalisées par les correspondants de quartier sur chaque secteur concerné.
- un bilan comptable relatif à l'activité,
- un bilan prévisionnel pour l'année suivante.

### **ARTICLE 6 : Résiliation de la convention**

La convention sera résiliée par la ville en cas notamment de non respect des présentes par l'association, d'infraction à la réglementation du travail, de fausses déclarations ou d'une utilisation de l'aide perçue non conforme à sa destination.

En cas de résiliation pour une des raisons précitées, l'association s'engage à rembourser à la ville les sommes perçues.

### **ARTICLE 7 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
  
- pour l'Association des centres d'Animation de Quartier de Bordeaux,  
10 rue Vilaris  
33 000 Bordeaux

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association

Pour le Maire

Le Président

Véronique FAYET



***MAIRIE DE BORDEAUX***

Adjointe au Maire